

CE - DECLARATION DE SUBSTANCES REGLEMENTEES (directive REACH)



DEGUELDRE

Menuiserie DEGUELDRE s.a.

Herman, 30

1315 Incourt

info@chassisdegueldre.be

EN 14351-1:2006

Portes et fenêtres extérieures

Les portes et fenêtres fabriquées par le constructeur sont destinées à être appliquées dans des façades extérieures d'un bâtiment.

Nous attestons que les produits livrés sont en accord avec la directive européenne "REACH" concernant l'utilisation des substances réglementées dans les produits de constructions.

Ces produits ne contiennent aucune substance répertoriée dans la liste de l'annexe 1 du "Working Document of Construct 93/348".

Déclaration de 2011

Monsieur

Administrateur

Serge degueldre

Menuiserie DEGUELDRE s.a.